



COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 28 MARS 2018

DÉLIBÉRATION N° 2018-45

ASSAINISSEMENT

22 - Signature de l'avenant n° 1 en moins-value relatif au marché public relatif aux travaux de réhabilitation par l'intérieur du collecteur intercommunal d'eaux usées sur la prairie de "LE VIGNOIS" sur les communes de GONESSE et BONNEUIL-EN-FRANCE (Opération n° 484 B)

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit mars à neuf heures,

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le 22 mars 2018, s'est réuni Rue de l'Eau et des Enfants, à BONNEUIL-EN-FRANCE, dans la salle de conférence, sous la Présidence de Guy MESSAGER, Président et Maire honoraire de la Commune de LOUVRES.

Date de la convocation : le 22 mars 2018,

Nombre de délégués en exercice : 70

Président de séance : Guy MESSAGER - Président du Syndicat.

Secrétaire de séance : David DUPUTEL - Délégué Titulaire de la Commune de SAINT-WITZ

Présents : 42

Mathieu DOMAN (Commune d'ARNOUVILLE), Gilles MENAT (Commune de BAILLET- EN-FRANCE), Jean-Luc HERKAT (Commune de BONNEUIL-EN-FRANCE), Gilles BELLOIN et Joëlle POTIER (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Commune de BOUFFÉMONT), Paul-Édouard BOUQUIN (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Commune de DOMONT), Alain BOURGEOIS et Jean-Robert POLLET (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Commune d'ÉZANVILLE), Sylvain MAURAY (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Commune de MOISSELLES), Christian ISARD (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Commune de MONTMORENCY), James DEBAISIEUX et Bernard DE WAELE (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Commune de PISCOP), Marc LEBRETON (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Commune de SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT), Marie-Claude CALAS (Commune de BOUQUEVAL), Marcel BOYER (Commune d'ÉCOUEN), Luc VILLERMIN (Commune de FONTENAY-EN-PARISIS), Isabelle MEKEDICHE (Commune de GARGES-LÈS-GONESSE), Jean-Michel DUBOIS et Sympson NDALA (Commune de GONESSE), Anita MANDIGOU et Claudine FLESSATI (Commune de GOUSSAINVILLE), Guy MESSAGER (Commune de LOUVRES), Jean-Claude BARRUET et Stéphane BECQUET (Commune de MAREIL-EN-FRANCE), Robert DESACHY (Commune de LE MESNIL-AUBRY), Geneviève BENARD-RAISIN et Jean-Pierre LARIDAN (Commune de MONTSOULT), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Commune de LE PLESSIS-GASSOT), Alain SORTAIS et Jean-Paul LEFEBVRE (Commune de PUISEUX-EN-FRANCE), Bernard VERMEULEN (Commune de ROISSY-EN-FRANCE), David DUPUTEL (Commune de SAINT-WITZ), Antoine ESPIASSE (Commune de SARCELLES), Gérard SAINTE BEUVE et Patrice GEBAUER (Commune de LE THILLAY), Alain GOLETTA et Lionel LECUYER (Commune de VÉMARS), Christine PASSENAUD et Cathy CAUCHIE (Commune de VILLERON), Maurice MAQUIN et Léon ÉDART (Commune de VILLIERS-LE-BEL).

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents et représentés : 4

Jean-Pierre DAUX (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Commune de MONTMORENCY) a donné pouvoir à Christian ISARD (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Commune de MONTMORENCY), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Commune de MOISSELLES) a donné pouvoir à Sylvain MAURAY (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Commune de MOISSELLES),

Alain CLAUDE (Commune de LOUVRES) a donné pouvoir à Guy MESSAGER (Commune de LOUVRES), Richard ZADROS (Commune de SAINT-WITZ) a donné pouvoir à David DUPUTEL (Commune de SAINT-WITZ),

Bruno REGAERT (Commune de VAUD'HERLAND) a donné pouvoir à Gérard SAINTE BEUVE (Commune de LE THILLAY)

Présents sans droit de vote : 1

Louis LE PIERRE (Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Commune d'ÉZANVILLE)

Accusé de réception en préfecture
095-200049310-20180328-2018-45-DE
Date de transmission : 06/04/2018
Date de réception préfecture : 06/04/2018

ASSAINISSEMENT

22 - Signature de l'avenant n° 1 en moins-value relatif au marché public relatif aux travaux de réhabilitation par l'intérieur du collecteur intercommunal d'eaux usées sur la prairie de "LE VIGNOIS" sur les communes de GONESSE et BONNEUIL-EN-FRANCE (Opération n° 484 B)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le marché public concernant la réhabilitation par l'intérieur du collecteur intercommunal d'eaux usées sur la prairie de "LE VIGNOIS" sur les communes de GONESSE et BONNEUIL-EN-FRANCE, a été attribué au groupement d'entreprises Environnement TPL / Val d'Oise Travaux Publics (VOTP) le 6 juin 2016.

Le marché public a été attribué pour un montant de 422 323,00 € HT.

L'avenant a pour objet de rectifier, à la marge et de manière non substantielle, les prestations effectuées dans le cadre du marché public.

En effet, cet avenant a pour objet de retirer certaines prestations mineures et de modifier les quantités prévues au marché selon les modalités prévues par l'avenant et ses annexes.

Cette modification du marché est donc conforme à l'article 139-5° du décret relatif aux marchés publics n° 2016-360 du 25 mars 2016,

Cette diminution des quantités représente un montant de - 208,00 € HT, soit une diminution de - 0,05 % du montant du marché initial.

Le nouveau montant du marché revu à la baisse est de 422 115,00 € HT.

En raison du faible montant de la modification, cet avenant n'a pas été soumis à la Commission d'Appel d'Offres.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Christine PASSENAUD,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu le marché public pour les travaux réhabilitation par l'intérieur du collecteur intercommunal d'eaux usées sur la prairie de "LE VIGNOIS" sur les communes de GONESSE et BONNEUIL-EN-FRANCE (Opération n° 484 B),

Vu l'avenant n° 1 en moins-value ayant pour objet de rectifier, à la marge et de manière non substantielle, les prestations effectuées dans le cadre du marché public,

Considérant la nécessité pour le SIAH de signer l'avenant n° 1 ayant un impact financier de - 208,00 € HT sur le marché initial, soit une diminution de - 0,05 % du montant du marché initial, qui était de 422 323 € HT,

ASSAINISSEMENT

22 - Signature de l'avenant n° 1 en moins-value relatif au marché public relatif aux travaux de réhabilitation par l'intérieur du collecteur intercommunal d'eaux usées sur la prairie de "LE VIGNOIS" sur les communes de GONESSE et BONNEUIL-EN-FRANCE (Opération n° 484 B)

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Approuve** l'avenant n° 1 en moins-value relatif au marché public pour les travaux de réhabilitation par l'intérieur du collecteur intercommunal d'eaux usées sur la prairie de "LE VIGNOIS" sur les communes de GONESSE et BONNEUIL-EN-FRANCE (opération n° 484 B), ayant pour objet de retirer certaines prestations mineures et de modifier les quantités prévues au marché,
- 2- **Prend acte** que le montant de l'avenant n° 1 est de - 208,00 € HT, soit une diminution de - 0,05 % du montant du marché initial, qui était de 422 323 € HT,
- 3- **Prend acte** que les crédits sont prévus au budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées, chapitre 23, article 2315,
- 4- **Et autorise** le Président à signer l'avenant n° 1, ainsi que tous les actes relatifs à cet avenant.

BONNEUIL-EN-FRANCE, le 28 mars 2018

Guy MESSAGER

Président du Syndicat,
Maire honoraire de LOUVRES.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : 06/04/18
Affichée le : 06/04/18
Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.